



www.educationsansfrontieres.org

Lettre
du Réseau Éducation Sans Frontières 35
aux parents d'élèves,
aux enseignants,
aux citoyens

Fin de la trêve hivernale: des écoliers et leurs familles à la rue!

À Rennes comme partout, la fin de la trêve hivernale (1er avril) jette à la rue des hommes, des femmes et des familles... expulsés de leur hébergement d'urgence.

Parmi ces familles, trop d'enfants, dont la scolarisation sera fortement remise en cause.

Que fait la préfecture des droits des demandeurs d'asile?
Que fait la préfecture du droit à l'éducation?

Nous vous demandons aujourd'hui
de vous informer sur la situation matérielle
des enfants de familles sans papiers ou en demande d'asile
dans vos établissements,
de nous signaler
et de soutenir
les élèves qui sont ou risquent de se retrouver à la rue.

Que faire, en tant que parent d'élève, enseignant ou citoyen?

Vous pouvez contacter RESF 35
courriel: resf35@free.fr
téléphone: 06 17 09 58 46 ou 02 90 95 48 43

Vous pouvez informer ces familles
de la permanence hebdomadaire du DAL 35
chaque mercredi matin Place de la Mairie à 9h30